



Règlement du Trophée ARTEMIS

1. Objectif

L'objectif du Trophée ARTEMIS est de promouvoir le tir Nature auprès des jeunes archers de la région Île-de-France.

2. Format de la compétition

Le Trophée ARTEMIS est ouvert à toutes les Compagnies ou clubs d'Île de France en capacité de présenter des jeunes archers et est ouvert à 2 classements distincts : U11 à U18 en Arc Nu (BB) ou U13 à U18 en Arc Libre (TL).

Chaque Compagnie ou club francilien peut présenter à chaque concours un ou plusieurs jeunes archers par arme. Le nombre d'archers par compagnie ou club n'est pas limité. Les équipes peuvent être mixtes.

Tous les concours Nature en IDF sélectifs au Championnat de France sont support du Trophée Artémis. La liste des concours inscrits au calendrier fédéral pour la saison hivernal jusqu'au 31 mars est donnée à **l'annexe 1**.

Le Trophée se déroule sur 3 concours de tir Nature sélectifs au Championnat de France : au moins 2 concours inscrits au calendrier fédéral en Île de France et la finale qui est donnée dans **l'annexe 2** comprenant les dates de la saison estivale.

3. Conditions de participation

Les Compagnies ou clubs devront s'inscrire avant le 1er de leurs concours auprès de la commission parcours par mail à l'adresse parcours@tiralarcidf.com en précisant le classement auquel ils participent : Arc Nu (BB) ou Arc Libre (TL).

Sur tous les concours en dehors de la finale, seul le 1er départ du WE de chaque archer sera pris en compte pour le Trophée.

La finale se jouera uniquement sur le départ du dimanche matin avec remise des récompenses à la fin du tir.



En dehors de l'inscription aux concours auprès des organisateurs, l'inscription au Trophée ARTEMIS est gratuite.

La participation des Compagnies ou clubs à la finale est obligatoire. Pour cette raison, l'organisateur de la finale réservera des places aux jeunes pour s'inscrire jusqu'à 3 semaines avant le concours

Classement

- Pour chaque concours, le score de l'équipe est calculé par la moyenne des scores de tous les archers de l'équipe de la catégorie Arc Nu ou Arc libre participants à ce concours.
- Le classement final d'un club ou Cie est la somme de ses 2 meilleures étapes, plus celui de la finale.

4. Règlement

Les règlements sportifs sont ceux de la Fédération Française de Tir à l'Arc, dans le manuel de l'arbitre.

Lors de la compétition tir nature, le tir est individuel. Les scores sont remontés au classement national par la voie officielle.

Les récompenses seront remises lors de la finale.

Le titre sera remis en jeu chaque année.

5. Engagements

L'organisateur de la finale s'engage à :

- Noter le support du Trophée ARTEMIS sur son mandat.
- Réserver des places pour l'inscription des jeunes jusqu'à 3 semaines avant le concours

Le Comité Régional IDF et la commission parcours s'engage à :

- Tenir à jour le classement du Trophées ARTEMIS.
- La présence d'un officiel à la finale, afin de calculer le classement, remettre les prix.
- Fournir les récompenses.

Auteurs : Alexis CRIBLEZ, Daniel RECHAUSSAT, Violette SAUBION

Contacts : parcours@tiralarcidf.com



ANNEXE 1

liste des concours Nature inscrits au calendrier fédéral jusqu'au 31 mars 2027

- 10 et 11 octobre 2026** A.S.B.A TIR A L'ARC (VILLIERS LE MORHIER) Mandat
- 24 et 25 octobre 2026** ARCHERS DE DRAVEIL SENART VAL DE SEINE (DRAVEIL)
- 06 et 7 mars 2027** ARCHERS DE DRAVEIL SENART VAL DE SEINE (DRAVEIL)
- 14 mars 2027** CIE D'ARC DE VIARMES (VIARMES)
- 28 mars 2027** LES ARCHERS D'OZOIR (OZOIR LA FERRIERE)
- 28 mars 2027** COMPAGNIE DE MAGNY (MAGNY LES HAMEAUX)



ANNEXE 2

Liste des concours Nature inscrits au calendrier fédéral du 1er avril 2027 jusqu'à la finale régional 2027 support du trophée ARTEMIS

Publication du calendrier estivale en janvier pour les concours à partir du 1^{er} avril 2027

Finale :

Dimanche 2 mai 2027 : A.S.B.A TIR A L'ARC (VILLIERS LE MORHIER) Départ du matin